

Tremplin JazzContreBand 2024

Informations générales

Événement phare dans le paysage culturel franco-suisse, le festival JazzContreBand est issu d'une dynamique transfrontalière se déroulant chaque année au mois d'octobre. En octobre 2024, JazzContreBand présentera la 8^{ème} édition du tremplin dont la mission est de valoriser des jeunes talents et de mettre en lumière l'excellent niveau de musiciens régionaux.

Qui ?

. Des jeunes formations jazz – moins de 30 ans le jour du tremplin

Où et quand comment ?

. Maximum 5 groupes sélectionnés

. 1 lauréat

Dimanche 20 octobre 2024 – 15h, au Théâtre du Bordeau, à Saint-Genis-Pouilly.

Prestation publique d'une durée de 20 minutes devant un jury de professionnels.

Postulation

Sur la page tremplin du site www.jazzcontreband.com

IMPORTANT : les membres du groupe doivent avoir pris connaissances et accepter les modalités du règlement

Délai

Inscriptions jusqu'au vendredi 31 mai 2024 minuit.

Sélection le jeudi 13 juin 2024.

Prix

Le groupe lauréat sera programmé à 6 reprises pendant la saison et/ou le festival JazzContreBand 2024-2025 ainsi qu'un concert dans le cadre du festival Jazz à Vienne, sur la scène de Cybèle en 2025

Règlement Tremplin JazzContreBand

Préambule

JazzContreBand organise le «Tremplin JazzContreBand» qui aura lieu le dimanche 20 octobre 2024 à 15h.

Article 1

Conditions de participation des groupes sélectionnés

Ce tremplin présentera les quatre ou cinq groupes sélectionnés par la commission tremplin JazzContreBand. Les dossiers de candidatures doivent parvenir avant le vendredi 31 mai 2024 minuit.

Les participants à cette sélection doivent correspondre aux exigences suivantes : présenter 3 compositions ou arrangements originaux (dont au minimum 2 compositions), formation : du duo au sextet, la moitié au moins des artistes issus de la région franco-suisse, les musicien.ne.s du groupe ont tous moins de 30 ans le jour du tremplin, en cas de sélection les groupes doivent présenter les mêmes musicien.ne.s sur la démo que lors du tremplin et des concerts à suivre. Le jury sera sensible au fait que le groupe soit franco-suisse.

Les musicien.ne.s ne pourront postuler que dans une seule formation.

Article 2

Dossier de candidature

Chaque groupe devra déterminer une personne de contact faisant le lien entre le groupe et JazzContreBand. Pour postuler, les éléments suivants devront être remis : sur la page « tremplin » du site internet, les informations requises ainsi que les liens internet des morceaux proposés ainsi que la bio du groupe et le CV succinct de chaque musicien.ne.

Article 3

Déroulement du tremplin

Les formations postulant au tremplin s'engagent à se produire ce jour-là pour une durée de 20 minutes maximum. Cette prestation aura lieu en public. Ce tremplin pourra être enregistré, radio diffusé ou télévisé; les participant.e.s ne pourront prétendre à aucun cachet ni à aucun droit de suite. Les groupes utiliseront le backline mis à disposition. Les groupes autorisent l'utilisation de leur nom dans les différents supports de communication de JazzContreBand (physiques et numériques) et ne pourront en aucun cas demander une indemnité financière.

Les groupes postulant au tremplin autorisent JazzContreBand à utiliser leurs morceaux pour la promotion de ce tremplin.

Article 4

Le jury

Le jury sera composé de professionnel.le.s de la musique. En cas de défaillance d'un membre du jury, JazzContreBand peut pourvoir à son remplacement et son choix ne peut en aucun cas être contesté par des tiers.

Les décisions du jury n'auront pas à être justifiées et seront sans appel. Les critères de choix du jury porteront sur : la qualité d'interprétation individuelle et collective, l'originalité de la démarche musicale, le potentiel de développement artistique.

Article 5

Annonce du groupe lauréat

L'annonce du groupe lauréat aura lieu le dimanche 20 octobre 2024, à l'issue du tremplin, après une période de délibération tenue à huis clos entre les membres du jury.

Article 6

Prix

Le groupe lauréat du tremplin se verra remettre le prix suivant: une série de 6 dates rémunérées, programmées pendant le festival et/ou la saison JazzContreBand, dans les salles partenaires du réseau, la labellisation du groupe JazzContreBand Tremplin 2024. *Le groupe lauréat signera une convention avec JazzContreBand et devra mettre en avant JazzContreBand dans ses supports de communication/flyers de tournée etc.*

Le jury pourra nommer en plus du groupe lauréat un groupe ou un.e musicien.ne coup de cœur.

Article 7

Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce tremplin implique de la part des candidat.e.s et du jury l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 8

Annulation du concours

Le non respect des obligations prescrites dans ce règlement entraînera l'annulation du résultat et des récompenses. JazzContreBand s'emploiera au strict respect des diverses clauses du présent règlement. Néanmoins pour faire face à toute éventualité qui pourrait nuire au bon déroulement du tremplin, JazzContreBand prendra toute mesure nécessaire.